



JEU-CONCOURS
Pour les élèves de St-Vincent

« Confiné, créatif... et engagé pour un Futur Durable »

10 thèmes au choix

JUSQU'AU 22/06/20 INCLUS

Brief sur apelstvincent.fr

A GAGNER

pour chacune de ces tranches d'âges :
4/7 ans, 8/11 ans, 12/15 ans, 16/18 ans

1er prix : 60 €*

2ème prix : 40 €*

3ème prix : 30 €*

+ 20 €* pour 5 gagnants tirés au sort !

*en carte cadeau au choix :

Nature & Découverte

Rougier & Plé

Yves Rocher

Jardiland

Biocoop



JEU-CONCOURS

« CONFINÉ, CRÉATIF... ET ENGAGÉ POUR UN FUTUR DURABLE »

Chaque élève pourra choisir de participer sur un ou plusieurs des thèmes proposés pour exercer sa créativité, en utilisant à son choix l'un des moyens artistiques suivants :



Poème, chanson,
danse, sketch par
vidéo

Limitée à 1 mn et 15 Mo
maximum



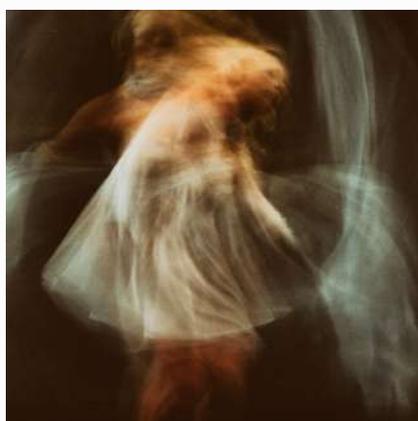
Technique libre :
dessin, peinture,
photo, collage,
technique mixte...

Format A4, et 15 Mo
maximum



Sculpture à base
d'éléments recyclés

Ne dépassant pas une
hauteur/largeur/longueur
supérieure à 60 cm





Chaque élève pourra concourir sur plusieurs thèmes selon ce qui l'inspire, à raison d'une seule œuvre par thème.

Thèmes proposés :

A.

La vie à la maison quand mes parents ou grands-parents télé-travaillent

B.

Comment puis-je faire du beau avec ce que je voulais jeter ?

C.

Comment ai-je envie d'apprendre à bien connaître les phénomènes de la nature ? La météo ?

D.

A quoi, dans ma vie quotidienne, dois-je faire attention pour ne pas polluer ?

E.

Quels sont les animaux que je pense en danger de disparaître avec le changement climatique et que je voudrais mieux protéger ?

F.

L'eau dans ma vie, l'eau pour le monde : comment puis-je contribuer à préserver la qualité de l'eau, les océans, les glaciers ?

G.

J'imagine mon quartier ou ma ville idéale incluant tous les services et éléments nécessaires à la vie quotidienne et un engagement de responsabilité écologique

H.

Comment créer du lien avec les plus fragiles (handicapés, personnes très âgées, personnes exclues...) ?

I.

Qu'est-ce qui me rend le plus joyeux dans la diversité de la nature ? Des plantes, des saisons, des animaux, des espèces, des roches et minéraux....

J.

Comment ai-je envie de m'engager pour construire un monde plus humain et plus durable ? Comment attirer d'autres jeunes à me rejoindre ?



17 lots à gagner pour une valeur totale de 620 € TTC



Chaque lauréat reçoit une carte cadeau

Les 17 lauréats du concours désignés par le vote du jury constitué des membres de l'APEL gagneront l'un des lots suivants au choix, pour chaque catégorie d'âge :

1er prix : 60 €*

2ème prix : 40 €*

3ème prix : 30 €*

+ 20 €* pour 5 gagnants tirés au sort !

*en carte cadeau au choix : Nature & Découverte, Rougier & Plé, Yves Rocher, Jardiland, ou Biocoop.

Publication des résultats et exposition des créations

Les résultats du concours seront publiés sur le site internet de l'APEL St Vincent et sur École Directe. Ils sont également susceptibles d'être relayés sur les différents supports de communication de l'établissement, ainsi que dans la presse.

Les photos et/ou vidéos des créations lauréates et des nominés seront exposés lors de manifestation(s) organisée(s) par l'APEL St Vincent, et sur le site de l'APEL St Vincent.

Bordereau d'inscription au Jeu concours RSE «Confiné, créatif... et engagé pour un Futur Durable »

Ce bordereau est à envoyer avant le 23/06/2020 à fete.stvincent@apelstvincent.fr, en précisant dans le titre du mail : le nom et l'âge de l'élève, ainsi que les thèmes sur lesquels il/elle concourt (A à J)

Participant

NOM :

PRENOM : Né/e le :

Parent

NOM :

PRENOM :

Adresse mail :

Parenté avec l'élève :

Je souhaite participer au Jeu Concours RSE «Confiné, créatif... et engagé pour un Futur Durable ». J'en accepte toutes les conditions, y compris en termes de propriété industrielle ou intellectuelle.

Je participe sur les thèmes suivants :

- A. La vie à la maison quand mes parents ou grands-parents télé-travaillent
- B. Comment puis-je faire du beau avec ce que je voulais jeter ?
- C. Comment ai-je envie d'apprendre à bien connaître les phénomènes de la nature ? La météo ?
- D. A quoi, dans ma vie quotidienne, dois-je faire attention pour ne pas polluer ?
- E. Quels sont les animaux que je pense en danger de disparaître avec le changement climatique et que je voudrais mieux protéger ?
- F. L'eau dans ma vie, l'eau pour le monde : comment puis-je contribuer à préserver la qualité de l'eau, les océans, les glaciers ?
- G. J'imagine mon quartier ou ma ville idéale incluant tous les services et éléments nécessaires à la vie quotidienne et un engagement de responsabilité écologique.
- H. Comment créer du lien avec les plus fragiles (handicapés, personnes très âgées, personnes exclues...)?
- I. Qu'est-ce qui me rend le plus joyeux dans la diversité de la nature ? Des plantes, des saisons, des animaux, des espèces, des roches et minéraux....
- J. Comment ai-je envie de m'engager pour construire un monde plus humain et plus durable ? Comment attirer d'autres jeunes à me rejoindre ?

à _____

le ____ /06 / 2020

Signature de l'élève Signature du Parent

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Confiné, créatif... et engagé pour un Futur Durable » lancé par l'APEL SAINT-VINCENT

Article 1 : Organisation

Dans le contexte qui s'est imposé en raison de la pandémie COVID 19, l'APEL SAINT-VINCENT lance un jeu-concours de créativité pour les élèves de l'établissement SAINT-VINCENT PROVIDENCE. Ce jeu-concours se déroulera du 01/06/2020 au 22/06/20 inclus.

Chaque élève pourra choisir de participer sur un ou plusieurs des thèmes proposés pour exercer sa créativité, en utilisant à son choix l'un des moyens artistiques suivants :

1. Poème, chanson, danse, sketch par vidéo limitée à 1 mn et 15 Mo max
2. Technique libre : dessin, peinture, photo, collage, technique mixte... Format A4, et 15 Mo maximum
3. Sculpture à base d'éléments recyclés ne dépassant pas une hauteur/largeur/longueur supérieure à 60 cm

Les thèmes proposés sont les suivants :

- A. La vie à la maison quand mes parents ou grands-parents télé-travaillent
- B. Comment puis-je faire du beau avec ce que je voulais jeter ?
- C. Comment ai-je envie d'apprendre à bien connaître les phénomènes de la nature ? La météo ?
- D. A quoi, dans ma vie quotidienne, dois-je faire attention pour ne pas polluer ?
- E. Quels sont les animaux que je pense en danger de disparaître avec le changement climatique et que je voudrais mieux protéger ?
- F. L'eau dans ma vie, l'eau pour le monde : comment puis-je contribuer à préserver la qualité de l'eau, les océans, les glaciers ?
- G. J'imagine mon quartier ou ma ville idéale incluant tous les services et éléments nécessaires à la vie quotidienne et un engagement de responsabilité écologique
- H. Comment créer du lien avec les plus fragiles (handicapés, personnes très âgées, personnes exclues...) ?
- I. Qu'est-ce qui me rend le plus joyeux dans la diversité de la nature ? Des plantes, des saisons, des animaux, des espèces, des roches et minéraux...
- J. Comment ai-je envie de m'engager pour construire un monde plus humain et plus durable ? Comment attirer d'autres jeunes à me rejoindre ?

Il ne pourra être proposé qu'une œuvre par thème et par élève.

Chaque élève pourra concourir sur plusieurs thèmes selon ce qui l'inspire.

La/les œuvre/s que l'élève souhaitera présenter au concours devront être envoyées par mail à l'adresse : apel.stvincent@gmail.com, en précisant dans le titre du mail : le nom et l'âge de l'élève, ainsi que les thèmes sur lesquels il/elle concourt (A à J ci-dessous).

Un mail distinct par enfant. Chaque mail intégrera la fiche de participation signée (cf. Art 3.) des parents.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit est exclusivement ouvert aux élèves de l'établissement SAINT-VINCENT PROVIDENCE, à la date de lancement du concours.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS «Confiné, créatif... et engagé pour un Futur Durable » lancé par l'APEL SAINT-VINCENT

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il est nécessaire de pouvoir s'inscrire et envoyer sa contribution entre le 01/06/2020 et le 22/06/2020 étant précisé qu'aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

Cela nécessitera de signer le formulaire de renseignements du bulletin de participation joint au mail diffusant le règlement du concours (et repris en annexe du présent règlement).

Afin de valider son inscription, il sera nécessaire que l'élève participant coche la case attestant de l'acceptation du présent règlement sans aucune réserve ni modification.

Les informations devant obligatoirement être saisies sur le formulaire de participation sont les suivantes pour que l'inscription soit validée : Civilité, Nom, Prénom de l'élève souhaitant concourir, adresse e-mail du parent, nom et prénom et lien de parenté avec l'élève qui s'inscrit au jeu-concours. Il ne peut y avoir d'inscription retenue via des pseudonymes. Un même parent peut présenter l'inscription de plusieurs enfants sur le même formulaire.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide.

Article 4 : Dotations

17 lauréats du concours désignés par le vote du jury constitué des membres de l'APEL gagneront l'un des lots suivants au choix d'une valeur équivalente de l'ordre de 30€ :

- Carte cadeau NATURE & DECOUVERTE
- Carte cadeau JARDILAND
- Carte cadeau électronique ROUGIER & PLE
- Carte cadeau Yves ROCHER
- Carte cadeau BIOCOOP

Le concours retiendra 12 lauréats répartis en 4 catégories d'évaluation :

- o 3 lauréats en catégorie 4/7 ans :
- o 3 lauréats en catégorie 8/11 ans
- o 3 lauréats en catégorie 12/15 ans
- o 3 lauréats en catégorie 16/18 ans

Si le nombre de candidats était très différencié selon les tranches d'âge, il pourrait être envisagé une réallocation du nombre de lots pour s'adapter à la dispersion des candidatures.

Le concours retiendra également 5 gagnants par tirage au sort.

Soit un total de 17 lots d'une valeur totale de 620 € TTC

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Publication des résultats et exposition des créations

Les lots seront remis au moment du départ en vacances.

Les résultats du concours seront publiés sur le site internet de l'APEL St Vincent et sur Ecole Directe.

Ils sont également susceptibles d'être relayés sur les différents supports de communication de l'établissement, ainsi que dans la presse.

Les photos et/ou vidéos des créations lauréates et des nominés pourront être exposés lors de manifestations organisées par l'APEL St Vincent et sur le site de l'APEL St Vincent.



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS «Confiné, créatif... et engagé pour un Futur Durable » lancé par l'APEL SAINT-VINCENT

Article 5 : Attribution des lots

Les gagnants seront désignés :

- i) pour les 12 lauréats : par le Jury formé des membres de l'APEL, le jury sera présidé par François MARESCAUX
- ii) par tirage au sort pour les 5 lots supplémentaires

Les gagnants seront prévenus individuellement par e-mail par l'APEL, et pourront bénéficier de leur dotation dans un délai maximal de 6 semaines après la date du tirage au sort. Les lots seront remis aux élèves ou leurs parents au moment du départ en vacances, au secrétariat ou par voie postale. Si un gagnant n'était pas joignable à l'issue du tirage au sort ou en cas de refus du lot par le gagnant, celui-ci pourra être remis en jeu. Les gagnants tirés au sort s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit. L'APEL Saint-Vincent se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment liés à ses fournisseurs/partenaires ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Les gagnants seront tenus informés des éventuels changements.

Article 6 : Protection des données personnelles

Dans le cadre du présent jeu-concours, L'APEL Saint-Vincent en qualité de responsable du traitement, est amenée à collecter des données à caractère personnel vous concernant et ce, sur la base de votre consentement. Les données collectées font l'objet de traitements automatisés et sont nécessaires à la prise en compte de votre participation, la détermination du ou des gagnant(s) et l'attribution du ou des lot(s). Vos données personnelles sont uniquement destinées aux organisateurs du jeu-concours pour l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées notamment la bonne gestion du jeu-concours et l'attribution du ou des lot(s) gagnant(s). Les participants ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

Article 7 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est disponible sur le site de l'APEL Saint-Vincent. L'APEL Saint-Vincent se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié sera diffusé sur le site.

Article 8 : Propriété industrielle et intellectuelle

L'élève participant accepte du fait de sa participation au jeu que les attributs de sa personnalité (voix, image, signature et nom) et production artistique se référant au jeu-concours soient diffusés par l'APEL Saint-Vincent sur ses communications internes pendant toute la durée du jeu et les douze (12) mois suivant la fin du jeu et ce, à titre gracieux.

Le participant, confirmé par le parent /grand-parent, déclare avoir les droits nécessaires sur la vidéo, photographie, peinture, dessin, ou sculpture présentée comme sa réalisation dans le cadre du jeu-concours. Il s'engage notamment à ne pas faire figurer de personne qui n'aurait pas expressément consenti que la captation de son image soit utilisée comme ci-dessus défini.



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS «Confiné, créatif... et engagé pour un Futur Durable » lancé par l'APEL SAINT-VINCENT

Article 9 : Responsabilités

La responsabilité de l'APEL Saint-Vincent ne saurait être engagée en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur(s) gain(s).

L'APEL Saint-Vincent ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même l'APEL Saint-Vincent, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations dès lors que les gagnants en auront pris possession.

Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à l'APEL Saint-Vincent, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

L'APEL Saint-Vincent se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncées. Les éventuels avenants qui seraient diffusés ou transmis à l'huissier pendant le Jeu seront considérés comme des annexes au Règlement.

Article 10 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

L'APEL Saint-Vincent se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, après le 30/06/2020.

Toute réclamation doit être adressée par écrit avant le 30/06/2020 à : apel.stvincent@gmail.com.

Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

